Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 7

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIIe ANNÉE | Paraît une fois par mois | No 7. Juillet 1957

SOMMAIRE

La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis
Allocution de M. Frédéric Reusser, président de l'ADIJ
Allocution de M. le Conseiller national Ernest Josi
Allocution de M. le Conseiller d'Etat Gnägi

La manifestation du 15 juin 1957 en faveur des apprentis

La commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ se préoccupe depuis un certain temps du problème des apprentissages. On constate en effet dans nos districts jurassiens qu'un trop grand nombre de jeunes gens et aussi de jeunes filles reculent devant les sacrifices à consentir pour apprendre un métier. Ils sont encore trop nombreux, ceux qui préfèrent s'engager tout de suite comme ouvriers non spécialisés, gagner immédiatement un bon salaire, quitte à végéter ensuite toute leur vie avec un revenu qui, tout beau soit-il au début, sera vite insuffisant lorsqu'il devra servir à entretenir une famille. Peut-être les jeunes ne sont-ils pas seuls responsables de l'orientation limitée qu'ils donnent ainsi à leur existence. Les parents comptent, ou doivent compter trop souvent sur un apport de revenu de la part de leurs enfants.

Il n'y a rien de plus souhaitable pour nos jeunes gens et jeunes filles que d'exercer un métier qui convienne à leurs aptitudes. Et le plus grand service que la société puisse leur rendre, c'est de les convaincre qu'un apprentissage, avec tous les sacrifices qu'il comporte, sacrifices de temps et d'argent, est un placement qui rendra au centuple ce qu'il aura coûté.

Mais si cet encouragement doit être largement donné, il y a lieu d'insister sur l'intérêt que nous avons tous à avoir de bons artisans, de bons employés, de bons ouvriers. Toute l'économie d'un pays tire profit des qualités professionnelles et morales de sa main-d'œuvre. Ce n'est donc pas seulement dans l'intérêt des jeunes que nous devons encourager l'apprentissage d'un métier, mais dans l'intérêt de notre économie, c'est-à-dire de tous.

Animée de ces sentiments, la commission pour la formation professionnelle de l'ADIJ a décidé de délivrer une distinction aux 12 meilleurs apprentis ayant terminé leur apprentissage au printemps. Ces 12 apprentis ont été choisis dans toutes les branches de l'artisanat et du commerce. parmi les jeunes gens et les jeunes filles des 7 districts jurassiens.

Ils ont été choisis sur la base du résultat de leurs examens et d'une enquête. Les voici :

Allemann Jean-Pierre, 1938 Moutier, rue Industrielle 92	décolleteur sur l'horlogerie A. Kohler S. A., Moutier